



<p><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p><b>SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b>  <b>Présents à la séance : 48</b>  <b>Ont participé au vote : 57</b>  <b>Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0</b>  <b>Date de la convocation : 23-11-2023</b></p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT TROIS</b> et le <b>TRENTE NOVEMBRE</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Déchetterie Vinça</b></p> <p style="text-align: center;"><b>transfert de domaine public</b></p> <p><b>N° d'Ordre : 300-23</b></p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Johanna MESSAGER, Daniel ASPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Thierry BEGUE, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Claire LAMY, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.</p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b>  Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT,  Roger PAILLES était représenté par Jean-François PLANAS,  Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS,  Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS,  Françoise ELLIOTT était représentée par Philippe GILARDI.</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b>  Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES,  Patrick MARCEL a donné procuration à Olivier CHAUVEAU,  Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE,  Claude ESCAPE a donné procuration à Olivier GRAVAS,  Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT,  Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES,  Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Henri GUITART,  Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY,  Jean SERVAT a donné procuration à Christian TRIADO,</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES :</b>  Sébastien NENS, Yaël DELVIGNE, Jean-Luc BLAISE, André ARGILES,  Géraldine BOUVIER, Etienne TURRA, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, David MONTAGNE, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.</p>
<p><b>Secrétaire de Séance : Elisabeth PREVOT</b></p>	

**Le Président,**

**INDIQUE** que l'état des lieux et les études de conception du projet de réhabilitation de la déchetterie de Vinça ont permis de mettre en évidence que l'emprise de cet équipement, tel qu'il existe à ce jour, est située pour partie sur des délaissés fonciers de la contre-allée de la RN116, sans toutefois impacter cette voirie secondaire.

Cette situation devant être régularisée, des contacts ont été pris avec la DREAL, gestionnaire du domaine public routier de l'Etat. La déchetterie faisant partie du domaine public de la Communauté de Communes, une procédure simplifiée de transfert (sans déclassement) est possible, conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Un accord, tenant compte du projet d'évolution de la déchetterie, a été trouvé sur l'emprise à transférer, d'une surface de 304 m<sup>2</sup>, conformément au plan de division parcellaire ci-joint. Cette parcelle est nouvellement numérotée B 3502.

**PROPOSE** au Conseil d'approuver le transfert dans le domaine public de la Communauté de Communes de la parcelle B 3502, afin de régulariser la situation foncière de la déchetterie de Vinça.

**VU l'article L3112-1** du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.**

**APPROUVE** le transfert dans le domaine public de la Communauté de Communes de la parcelle B 3502, afin de régulariser la situation foncière de la déchetterie de Vinça,

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

**Le 6 décembre 2023.**

**Pour extrait, certifié conforme,**

**Le Président,**

**Jean-Louis JALLAT.**

